

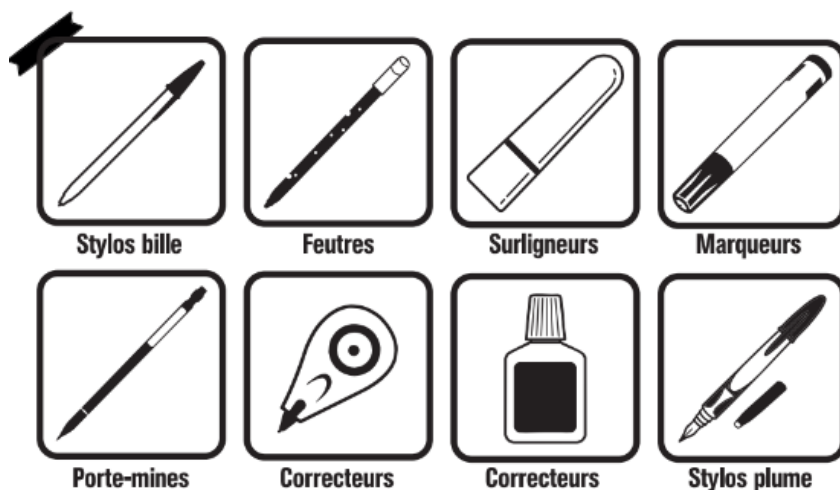
FAQ questionnaire Enregistrement

Comment savoir si mon inscription a bien été prise en compte ?

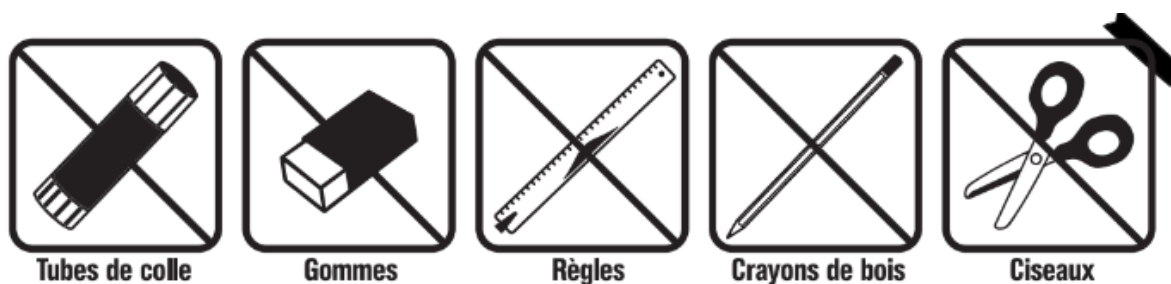
Votre inscription au programme de collecte est bien enregistrée. Votre point de collecte a été créé et un identifiant vous sera communiqué prochainement.

Quels sont les objets autorisés pour la collecte ?

👉 Seuls les produits indiqués dans le schéma ci-dessous **sont autorisés**



👉 Les produits indiqués dans le schéma ci-dessous **sont refusés**



Comment va fonctionner le programme de collecte



Deux collectes ont lieu chaque année, **en juin et en décembre**.

Début avril, six **boîtes réglementaires adaptées aux dimensions des bacs de collecte de la Poste** vous seront envoyées aux coordonnées indiquées lors de votre inscription. Elles doivent obligatoirement être utilisées pour le retour des stylos usagés.

Chaque boîte peut contenir jusqu'à **5 kg de stylos usagés** et doit être remplie entièrement.

Le minimum de retour est de **20 kg**, soit quatre boîtes.

Au-delà de 30 kg, une solution spécifique est prévue par La Poste



Quel poids fait votre collecte ?

Moins de 20kg



Je continue à collecter jusqu'à atteindre le poids minimum de 20 kg.

Entre 20 et 30kg



Je répartis le contenu dans les boîtes réglementaires fournies.
Je remets mes boîtes au facteur.

Plus de 30kg



La poste viendra déposer à mon adresse un chariot pouvant contenir jusqu'à 110 kg.

Je dépose dans le chariot les cartons contenant ma collecte.

Notez que pour le chariot vous pouvez utiliser d'autres cartons que ceux réglementaires.

Le facteur viendra récupérer le chariot le jour suivant.



Comment déclarer le poids de ma collecte ?

Un formulaire vous sera envoyé par BIC 2 semaines avant la collecte qui vous précisera la semaine de passage du facteur pour l'enlèvement des boîtes de stylos usagés.

Dans ce formulaire, vous devrez indiquer le **nombre de cartons** ou, **pour les envois supérieurs à 30 kg, le poids total de votre collecte**, ainsi que le jour de **passage souhaité dans la semaine et le créneau horaire**.



Enlèvement de votre collecte par le facteur

Nous vous invitons à regrouper l'ensemble de vos cartons en un point central afin de faciliter le passage du facteur.

Le facteur se rendra à votre adresse pour récupérer les boîtes réglementaires ou votre chariot.

Votre collecte sera acheminée par La Poste vers un entrepôt de regroupement. Les collectes seront contrôlées, pesées et prises en charge par notre recycleur.

Comment fonctionnera le système de récompense ?

Nous allons maintenir le double objectif éco-responsable et solidaire de la collecte que vous avez connu jusqu'à maintenant en associant au volume collecté un don pour une valeur de 0,5 € par kilo collecté.

Un formulaire vous sera envoyé par BIC pour vous permettre de désigner l'association ou la coopérative scolaire bénéficiaire et de nous transmettre les informations nécessaires au versement du don (RIB...).

Le montant de la donation sera versé une fois par an avec versement au cours du premier trimestre 2027.

Puis-je être un point de collecte public ou mutualiser ma collecte avec d'autres établissements ?

Cette option sera toujours possible selon vos capacités. Notez toutefois que l'enlèvement de votre collecte ne pourra se faire qu'**uniquement à l'adresse renseignée lors de votre inscription**. Il ne sera pas possible pour un point de collecte de demander un enlèvement à partir d'une autre adresse.

Que va devenir le matériel collecté ?

Les matières issues de la collecte seront toujours utilisées pour la fabrication de mobilier urbain ou scolaire. Nous travaillons aussi à terme à l'intégration de cette matière dans certains de nos produits. Notre engagement reste le même : **valoriser chaque collecte et contribuer ensemble à un avenir plus respectueux de l'environnement.**

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse collecte2stylos@bicworld.com.



Comment et pourquoi BIC traite vos données à caractère personnel ?

- **Participation au programme de collecte**

Afin d'enregistrer l'inscription au programme de collecte, nous traitons certaines informations relatives à la structure que vous représentez, le nom et l'adresse de la structure, le nom et la fonction de la personne référente pour le programme, et les données de contact de la structure. Ces données peuvent être transmises à nos partenaires (La Poste et Archipel) afin d'assurer la collecte des boîtes, et sont conservées pendant la durée de votre participation au programme.

- **Localisation des points de collecte**

Afin de d'indiquer aux utilisateur les points de collecte les plus proches pour déposer leurs instruments d'écriture usagés, nous traitons, à leur demande, certaines données de localisation. Il peut s'agir du code postal, de la ville ou de l'adresse que qui sont saisis, ainsi que, le cas échéant, de leur géolocalisation, si cette fonctionnalité au sein du navigateur a été activée. Ces données sont utilisées uniquement pour afficher les points de collecte situés à proximité de la position géographique de l'utilisateur, et ne sont pas conservées au-delà du temps d'affichage.

Pour toute question concernant le traitement des données à caractère personnel par BIC, nous invitons les participants et utilisateurs à contacter notre Délégué à la protection des données personnelles à l'adresse suivante : privacy@bicworld.com.